

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché le 24 février 2020 Le conseil municipal de Lamagdelaine se réunira le 3 mars 2020 à 20 heures, salle de la Mairie.

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs et de gestion 2019
- Affectation des résultats
- Vote des subventions
- Vote des taxes
- Budgets primitifs 2020
- Questions diverses

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Véronique ARNAUDET.

Présents : CORMANE Jean-Pierre, DUFLOS Jacques, TRENEULES André; VERDIE Chantal, TERRIE Annette, CAMPAGNAC Jocelyne, RULLIERE Jean-Pierre, GAUFFRE Marie-Christine, CAVAILLE Valérie

Absent excusé : LACALMONTIE Luc procuration à ARNAUDET Véronique,

Absents : BESSIERES-PIN Géraldine, POTIER Cédric

Le conseil municipal a élu Madame VERDIE Chantal secrétaire.

Le PV de la dernière réunion est adopté.

<p>Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE N ° 1</p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de Lamagdelaine pour l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	153 002,87	0,00	4 288,91	0,00	157 291,78
Opérations de l'exercice	415 498,33	457 527,39	84 522,58	52 742,76	500 020,91	510 270,15
Totaux	415 498,33	610 530,26	84 522,58	57 031,67	500 020,91	667 561,93
Résultats de clôture	0,00	195 031,93	27 490,91	0,00	0,00	167 541,02
Restes à réaliser			2 000,00	0,00	2 000,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	195 031,93	86 522,58	57 031,67	502 020,91	667 561,93
Résultats définitifs	0,00	195 031,93	29 490,91	0,00	0,00	165 541,02

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Commune de Lamagdelaine :

- approuve le Compte de Gestion 2019 du receveur,
- adopte le Compte Administratif 2019, conformément au document joint ci- dessus,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Voté à l'unanimité.

Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019
SERVICE ASSAINISSEMENT n° 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de Lamagdelaine pour l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Les résultats sont arrêtés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	8 851,06	0,00	144 055,35	0,00	152 906,41
Opérations de l'exercice	84 307,39	81 416,07	10 146,61	29 685,42	94 454,00	111 101,49
Totaux	84 307,39	90 267,13	10 146,61	173 740,77	94 454,00	264 007,90
Résultats de clôture	0,00	5 959,74	0,00	163 594,16	0,00	169 553,90

Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	5 959,74	10 146,61	173 740,77	94 454,00	264 007,90
Résultats définitifs	0,00	5 959,74	0,00	163 594,16	0,00	169 553,90

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Commune de Lamagdelaine :

- approuve le Compte de Gestion 2019 du receveur,
- adopte le Compte Administratif 2019, conformément au document joint ci-dessus,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Voté à l'unanimité.

**Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019
MULTIPLE RURAL N° 3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de Lamagdelaine pour l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET MULTIPLE RURAL

Les résultats sont arrêtés comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	0,00	7 527,69	13 676,87		6 149,18	0,00
Opérations de l'exercice	10 663,95	28 226,94	13 972,16	13 676,87	24 636,11	41 903,81
Totaux	10 663,95	35 754,63	27 649,03	13 676,87	30 785,29	41 903,81
Résultats de clôture	0,00	25 090,68	13 972,16	0,00	0,00	11 118,52
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	25 090,68	27 649,03	13 676,87	30 785,29	41 903,81
Résultats définitifs	0,00	25 090,68	13 972,16	0,00	0,00	11 118,52

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2019 et le Compte de Gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Commune de Lamagdelaine :

- approuve le Compte de Gestion 2019 du receveur,
- adopte le Compte Administratif 2019, conformément au document joint ci- dessus,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Voté à l'unanimité.

**Objet : Délibération pour affectation du résultat d'exploitation
COMMUNE et SERVICE ASSAINISSEMENT 2019 N° 4**

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019. En adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire		
Résultat de fonct. antérieur reporté		161 853,95
Résultat d'investissement antérieur reporté		148 344,26
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019		
Résultat de l'exercice		-12 241,01
Résultat antérieurs		148 344,26
Solde d'exécution cumulé		136 103,25
Restes à réaliser au 31 décembre		
Dépenses		2 000,00
Solde des restes à réaliser		-2 000,00
Besoin de financement de la section d'investissement		
Rappel du solde d'exécution cumulé		136 103,25
Rappel du solde des restes à réaliser		-2 000,00
Excédent de financement de l'investissement		134 103,25
Résultat de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice		39 137,74
Résultat antérieur		161 853,93
Total à affecter		200 991,67
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit		
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)		
2° Affectation complémentaire en réserves		0,00
TOTAL 1068		0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)		200 991,67

DETAILS

REPORTS	ASSAINISSEMENT	COMMUNE	CUMUL
Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure	144 055,35 €	4 288,91 €	148 344,26 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure	8 851,06 €	53 002,87 €	161 853,93 €

SOLDES D'EXECUTION	ASSAINISSEMENT	COMMUNE	CUMUL
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de	19 538,81 €	- 31 779,82 €	12 241,01 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de	2 891,32 €	42 029,06 €	39 137,74 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
 En dépenses pour un montant de : 2 000,00€
 En recettes pour un montant de : 0,00€

Besoin net de la section d'investissement :
 Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 2000 €
 Après prise en compte des restes à réaliser l'excédent de financement réel est de 134 103.25 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

EXCEDENTS	solde	Excedent/déficit	CUMUL
Excédent investissement au compte 001	148 344,26 €	- 12 241,01 €	136 103,25 €
Excédent fonctionnement au compte 002	161 853,93 €	39 137,74 €	200 991,67 €

Voté à l'unanimité.

**Objet : Délibération pour affectation du résultat d'exploitation
 MULTIPLE RURAL 2019 N° 5**

Le conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019. En adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS

Pour mémoire	
Résultat de fonct. antérieur reporté	7 527,69
Résultat d'investissement antérieur reporté	
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2019	
Résultat de l'exercice	-295,29
Résultat antérieurs	
Solde d'exécution cumulé	-295,29
Restes à réaliser au 31 décembre	
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-295,29
Rappel du solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de l'investissement	295,29

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	17 562,99
Résultat antérieur	-6 444,47
Total à affecter	11 118,52

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)		
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00	
TOTAL 1068		0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	11 118,52	

Voté à l'unanimité.

Objet : subventions associations 2020 N°6

Le conseil municipal,
décide à l'unanimité de verser une subvention aux associations suivantes :

COMITE DES FETES	1200 + 500 (sécurité)
TOUS EN FORME	130
ASSOCIATION PETANQUE	130
CHASSE VALROUFIE/LAMA/LARO	130
ACAL	130
ENTENTE LVL	700
APE école	300
Divers (sécurité)	100
PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE	100 + 200

(Participation à la saison sportive + participation achat vélo MOMMEJA Jean-Baptiste)

Objet : Vote des taxes N° 7

Le conseil municipal,
Vu l'avis de la commission des finances,
Propose de conserver le taux de la TFB à : **16.11 %**
Le taux de la TFNB à : **152.66 %**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas appliquer d'augmentation des taux des différentes taxes.

TFB à 16.11 %

TFNB à 152.66 %

Objet : BUDGETS 2020 N° 8

BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Madame le maire donne la parole à Monsieur DUFLOS pour la présentation du budget 2020 avec des commentaires explicatifs sur les différents postes de fonctionnement et les investissements envisagés.

Dépenses recettes fonctionnement qui s'équilibrent à 617 948.67 euros

Dépenses recettes investissement qui s'équilibrent à 230 530.84 euros

Après les différentes précisions sur certains points le budget de la commune est voté à l'unanimité.

BUDGET DU MULTIPLE RURAL 2020

Dépenses recettes fonctionnement qui s'équilibrent à 39 338.52 euros

Dépenses recettes investissement qui s'équilibrent à 28 554.16 euros

Budget voté à l'unanimité

INFOS

- Ecole : une communication sur l'épidémie du coronavirus a été mise en place à l'école.
- Elections : établissement du planning pour les élections municipales du 15 mars 2020.
- Fibre : les postes sont installés, un listing des propriétaires a été communiqué à Orange pour procéder à l'élagage des arbres.
- Four du Chantre : problème de porte, faire établir un devis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 21 h 30.